

N° 7457³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2019-2020

PROJET DE LOI

portant approbation de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses Etats membres, d'autre part, fait à Bruxelles, le 30 octobre 2016

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(12.5.2020)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 6 mai 2020 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant approbation de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses Etats membres, d'autre part, fait à Bruxelles, le 30 octobre 2016

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 6 mai 2020 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 8 octobre 2019 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 12 votants, le 12 mai 2020.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

La Présidente du Conseil d'État,
Agy DURDU

